



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

Ministère des Postes, des Télécommunications  
et de l'Economie Numérique

## Communiqué de Presse

Le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique a concédé à Orange-Guinée une licence pour l'établissement et l'exploitation des réseaux de télécommunications mobiles de types 2G, 3G et 4G, ce jour 14 mars 2019.

Cette licence a une durée de 10 ans et fixe comme exigences, entre autres, la couverture de tous les districts et des axes routiers (routes nationales) et ferroviaires de Guinée en 2G et 3G. La licence prévoit également la couverture de de toutes les villes (chefs-lieux des préfectures), des chefs-lieux de sous-préfecture et des axes ferroviaires et routiers principaux, et au moins 90% de la population en réseau 4G.

La licence est constituée par:

- ✓ La Convention de concession
- ✓ Le cahier des charges spécifique aux réseau et services 2G
- ✓ Le cahier des charges spécifique aux réseau et services 3G
- ✓ Le cahier des charges spécifique aux réseau et services 4G
- ✓ Les ressources mises à disposition du Concessionnaire
- ✓ Le processus de sanctions en cas de manquements aux obligations.

Tous les cahiers de charges de cette licence définissent de façon claire les droits des consommateurs et les mécanismes de protection de ces derniers notamment en matière de continuité des services, de transparence des tarifs et de réparation des préjudices.

En termes d'avantages comparatifs, cette licence définit de façon claire les obligations de couverture et de qualité des services auxquelles sont couplées des mécanismes de contrôle.

Le coût de la licence est de Quatre-vingt-dix millions de dollars des Etats Unis (\$ **90.000.000**).

**Le Ministère des Postes, des  
Télécommunications et de  
l'Economie Numérique**